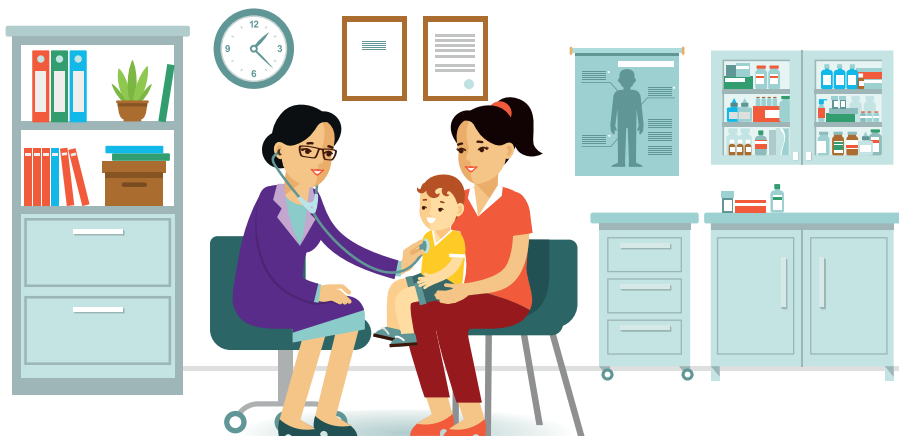


PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

À compter du lundi 30 mars 2026, la permanence des services de la Protection Maternelle Infantile (PMI) du Conseil départemental des Yvelines se tient au Centre municipal de santé



QUI ?

- > Des puéricultrices vous accueillent et assurent le suivi préventif de votre enfant : surveillance de la croissance, alimentation, développement...

OÙ ET QUAND ?

- > Tous les mercredis de 8h30 à 12h et de 13h45 à 17h30 (hors vacances scolaires)
- > Dans les locaux du Centre municipal de santé 389, rue Daniel-Blervaque

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

- > Inscription obligatoire au 01 30 836 100 ou sur monespace.yvelines.fr
- > Se munir de votre carte vitale à jour
- > Consultation gratuite